

Règlement de Collecte annuelle des Encombrants 2022

1 / Définition des déchets encombrants :

Déchets ménagers **trop lourds ou trop volumineux**, **qualifiés de « monstres »**, pour être apportés en voiture à la déchèterie :

- ☞ les gros appareils ménagers usagés,
- ☞ les meubles usagés,
- ☞ tous les gros objets présents chez les particuliers.

Sont refusés :

- ◆ les déblais et gravats (tuiles, parpaings...)
- ◆ les télévisions et écrans (d'ordinateur, minitel... etc...)
- ◆ les véhicules hors d'usage
- ◆ les cuves et bouteilles de gaz
- ◆ les bâches agricoles
- ◆ les déchets en amiante (éverite...)
- ◆ les textiles
- ◆ les cartons
- ◆ les cuves à fioul non dégazées ni nettoyées par un professionnel habilité (*certificat dégazage à fournir pour qu'elles soient acceptées*)
- ◆ les ordures ménagères
- ◆ les cadavres d'animaux et déchets issus des abattoirs
- ◆ les végétaux (tonte, branchage...)
- ◆ les pneumatiques
- ◆ les déchets provenant des professionnels
- ◆ les déchets légers et de petite taille contenant dans une voiture
- ◆ les objets volumineux contenant des liquides (ex : cuves pleines).

2 / Formalités inscriptions et informations collecte :

a / L'usager s'inscrit en mairie avant le délai indiqué par le SIVOM.

Il doit préciser les différents types de déchets selon les 2 natures précisées à la rubrique 3 /.

b / La mairie retourne au SIVOM avant le délai indiqué :

- la liste des inscrits précisant les adresses et différents types de déchets
- un plan général de la commune matérialisant les lieux de collecte.

c / Le SIVOM fait parvenir un courrier à chaque usager inscrit, environ 2 semaines avant la collecte, pour informer des dates et rappeler les informations utiles.

3 / Modalités de collecte :

- La prestation est **gratuite**, sous forme d'une **campagne annuelle** et **réservée aux particuliers inscrits dans les communes adhérentes du SIVOM**.
- La collecte est réalisée en **1 ou 2 passages sur 2 jours différents**, en fonction des **types de déchets mentionnés lors de l'inscription** :
 - **Un pour les frigidaires et congélateurs,**
 - **Un pour les autres encombrants.**



- **L'utilisateur doit déposer les objets en bordure de voie publique la veille du jour de collecte.**

Ces objets sont sous l'entière responsabilité du demandeur.

Le SIVOM dégage toute responsabilité en cas d'accident ou de gêne liés à ces dépôts de déchets, qui pourraient être occasionnés sur des tiers.

Le personnel et les engins de collecte ont interdiction de pénétrer dans les propriétés privées (telles que les cours, les chemins privatifs, les habitations...).

- **Pour que la collecte puisse être réalisée, les critères suivants doivent être respectés :**
 - Le lieu de dépôt des déchets encombrants doit autoriser la circulation des véhicules super lourds correspondant à un PTAC de 44 tonnes (camion avec remorque).
 - **Les fils et câbles (électriques, téléphoniques...)** situés au-dessus et à proximité immédiate du dépôt d'encombrants doivent s'élever à une **hauteur minimale de 4 mètres** (pour éviter tout risque d'accrochage).
 - Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, l'accès doit permettre aux véhicules de collecte d'effectuer un demi-tour **sur la voie publique.**

Dans le cas où l'utilisateur devrait apporter ses déchets sur un lieu conforme autre que devant son habitation (en bout de voie par exemple), il doit le préciser lors de son inscription.

Aucun autre passage ne sera assuré par le SIVOM dans le cas où les déchets sont :

- **absents,**
- **inaccessibles,**
- **ou sur un lieu différent que celui indiqué lors de son inscription.**

En cas de problème technique (panne par exemple) qui empêcherait les services du SIVOM d'intervenir à la date annoncée à l'utilisateur inscrit, la collecte sera reportée le(s) jour(s) suivant(s).

4 / Horaires et jours de collecte lors de la campagne annuelle :

Du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

Horaires indicatifs de passage : de 8h à 12h30 et de 13h à 17h30.

5 / Coordonnées du Pôle Energies-Déchets du SIVOM pour tout renseignement complémentaire :

- **Ligne directe : 05 61 94 73 77**
- **Adresse mail : laure.fage@sivom-sigma.org**